

Stratégie
"FORÊTS DU MAROC"

استراتيجية

"غابات المغرب"
2020-2030





La forêt marocaine assure 7 fonctions principales valorisées à **17 Milliards DHS/an**.
Le secteur est caractérisé par une forte valeur sociale et une valeur marchande limitée par rapport au benchmark des pays méditerranéens

7 fonctions forestières contribuant au **développement environnemental, social et économique** du Maroc

Des services et des biens valorisés à **17 mds de dirhams/an**, dont **87% dans le domaine non-marchand**

Sociale



FOURNIR DU BOIS D'ENERGIE VIVRIER AUX AYANT DROITS

FOURNIR DU FOURRAGE AU BETAIL VIVRIER DES AYANT DROITS

Economique



ALIMENTER LES FILIERES INDUSTRIELLES EN BOIS

PRODUIRE DES RESSOURCES NON LIGNEUSES

DEVELOPPER DES ACTIVITES D'ECO-TOURISME ET LOISIRS

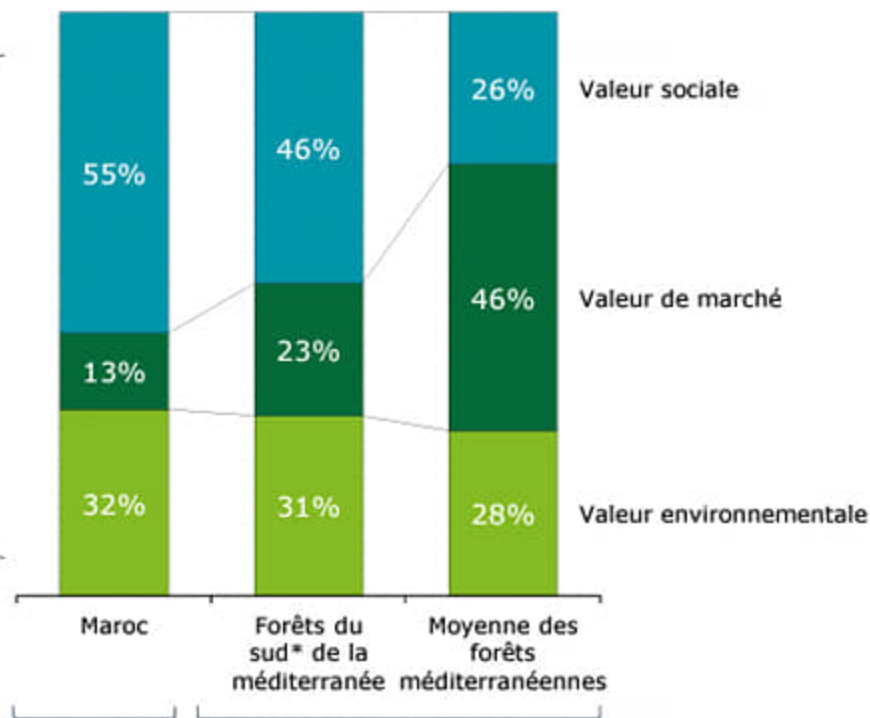
Environnementale



PROTEGER L'ENVIRONNEMENT
(conservation des sols, lutte contre la désertification et le changement climatique)

PRESERVER LA BIO-DIVERSITE ET LE PATRIMOINE NATUREL

17 Mds de dirhams



Source : Deloitte

Source : « How much are Mediterranean forests worth? », Lelia Croitoru, Forest Policy and Economics, 2006

*Sud : Maroc, Algérie, Tunisie et Egypte

La forêt marocaine assure 7 fonctions principales valorisées à **17 Milliards DHS/an**.

Le secteur fait face aujourd'hui à une situation **dégradée** par la surexploitation et l'absence de valorisation.

Un **statu quo compromettrait** toutes les composantes du développement rural à l'horizon **2050**

AUJOURD'HUI

Conséquences en cas de **STATU QUO** a horizon **2050**

FONCTIONS

ENVIRONNEMENTALES

1. Protection de l'environnement
2. Préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

- **17.000 Ha/an** de couvert forestier sujet à la **dégradation** et **48%** seulement de taux de réussite du reboisement (après 2 ans)
- **Biodiversité menacée**

x1,5

Accélération de la dégradation du couvert forestier

FONCTIONS ECONOMIQUES

3. Production de bois
4. Autres produits forestiers non ligneux
5. Écotourisme & loisir nature

- **20-30%** seulement du rendement potentiel atteint en forêt productive
- **3^e réserve de liège mondial** mais **1%** des exportations en valeur
- **Inexistence d'une offre écotouristique**

~5 Mds
DH/an

de valeur potentielle additionnelle perdue (manque à gagner)

~300
MDH/an

Augmentation des importations des bois d'œuvre et d'industrie

FONCTIONS SOCIALES

6. Bois de feu
7. Fourrage

- **Sur-prélèvement** ~3Mt/an en bois de feu
- **Surexploitation fourragère** 2 à 3 fois supérieure aux capacités



Précarisation accrue des populations en zones forestières



La nouvelle stratégie du secteur forestier s'appuie sur 5 orientations

« La nouvelle stratégie du secteur forestier s'inscrit sur le long terme »

« Un patrimoine forestier pour toutes les générations »

« Un modèle de gestion inclusif, durable et créateur de richesse qui réconcilie les Marocains et la forêt »

PARTICIPATIF

Engager les usagers dans une gestion partagée pour atteindre les objectifs

DURABLE

Faire respecter la ligne rouge des capacités forestières pour ne plus détruire le capital, préserver et développer toutes les ressources naturelles.

PRODUCTIF

Mobiliser le potentiel productif grâce au partenariat privé

UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT

Changer le regard sur la forêt « habitée par les usagers » pour intégrer la problématique sociale dans le modèle

BIODIVERS

Sauvegarder le patrimoine naturel à travers un réseau d'espaces emblématiques



La nouvelle stratégie est au service d'une **ambition forte** à l'horizon **2030** avec des **impacts visibles** sur le terrain

Principaux leviers

50.000 à 100.000 à terme Le nombre d'hectares reboisés par an, avec un taux de réussite ciblé à 80%

x 4 L'incitation à la mise en défens à 1.000 DH/ha

~500 animateurs assurant la médiation avec la population (1 par commune forestière)

~200 Organismes de Développement Forestier

MOTEURS

Mieux réussir les reboisements

Mieux impliquer les populations

Mieux agir au niveau local

Ambitions 2030



VALEUR ENVIRONNEMENTALE

30 Ans
de dégradations rattrapées

+133.000 Ha
de couvert forestier récupéré



EMPLOIS DIRECTS

X 1,5
Nombre d'emplois directs supplémentaires créés

+ 9.500
Dans la forêt participative
+ 6.000
Dans la filière productive
+ 12.000
Dans la filière écotouristique



VALEUR MARCHANDE

> X 2
Valeur marchande annuelle

de 2 à 5 Mds dhs
Croissance de la valeur annuelle générée par les filières productive et écotouristique

La nouvelle stratégie est construite autour de **4 axes majeures** pour **gérer durablement** le patrimoine forestier

DIFFÉRENCIER ET DÉVELOPPER LES ESPACES SELON LEUR VOCATION

Les Parcs Nationaux et la forêt productive font l'objet de modes de gestion spécifiques pour maximiser l'efficacité en terme de valorisation, de préservation de l'environnement et de conservation

INVESTIR ET MODERNISER LE CŒUR DE MÉTIER

La gestion de 9 millions d'Ha à moyen/long terme sans outils modernes n'est plus soutenable : il faut investir dans les outils, les infrastructures et digitaliser le métier pour réussir à piloter le secteur



RÉINVENTER ET STRUCTURER L'APPROCHE PARTICIPATIVE

L'approche participative est construite autour des enjeux locaux et repose sur des incitations qui visent à faire de la population le 1^{er} partenaire forestier

REFONDER L'INSTITUTION

La refonte de l'institution autour d'agences s'appuyant sur un cadre légal adapté sont un préalable pour réussir la mise en place d'une gestion dynamique des espaces, ouverte aux partenariats et tournée vers la performance

La mise en œuvre des 4 axes stratégiques s'appuie sur des programmes d'action ciblés sur les enjeux de transformation du secteur

DIFFÉRENCIER ET DÉVELOPPER LES ESPACES SELON LEUR VOCATION

- 2.1 Développer le partenariat productif sur **120.000 Ha d'Eucalyptus et de Pin** avec les **concessions forestières**
- 2.2 Organiser le **transfert de compétences** issues des concessions vers le Public
- 2.3 Conserver la **biodiversité**, et poursuivre la **lutte contre la désertification**
- 2.4 Valoriser le réseau des **10 Parcs Nationaux** et amorcer la filière écotouristique (**1 million de touristes** à 2030)

RÉINVENTER ET STRUCTURER L'APPROCHE PARTICIPATIVE

- 1.1 Faire émerger **+200 Organismes Forestiers** et animer les structures d'usagers
- 1.2 Créer un nouveau corps de **+500 d'animateurs territoriaux**
- 1.3 Contractualiser la protection participative sur **les espaces reboisés** à travers une **incitation de 1.000 dhs/ha**
- 1.4 Adapter la **gestion participative** aux vocations (Parcs Nationaux et concessions forestières)
- 1.5 Promouvoir les amodiations de chasse auprès des associations et sociétés suivant le cahier des charges

INVESTIR ET MODERNISER LE CŒUR DE MÉTIER

- 3.1 Externaliser le **domaine pépinière** vers le **privé moderne** en maintenant une **souveraineté verte**
- 3.2 **Digitaliser le cœur de métier** pour maîtriser le déploiement sur le terrain
- 3.3 **Moderniser l'approche technique** sylvicole pour la réussite des reboisements
- 3.4 Mobiliser le personnel forestier par la mise à niveau des conditions de travail

REFONDER L'INSTITUTION

- 4.1 Structurer l'institution en **Agences**, en tenant compte du rôle régalien de l'Etat
- 4.2 Adapter le cadre légal à travers une **nouvelle Loi Forêt** complétant les dahirs de 1917 & 76
- 4.3 Transformer les **Ressources Humaines** en distinguant les métiers et accompagnant la transition
- 4.4 Créer un **pôle Formation & Recherche** rapprochant enfin l'ENFI/ITREF, le CRF et les E&F



Réinventer l'approche participative pour faire de la population le premier partenaire forestier

Programmes prioritaires

>200 Organismes forestiers

Promouvoir les structures locales

- **Organiser les usagers forestiers** de façon inclusive en partant du tissu traditionnel (Unités socio-territoriales : tribu, fraction, nouhabs, ...) pour qu'ils deviennent acteurs de la gestion de la forêt
- **Concrétiser la mise en place des Organismes de Développement Forestier (ODF)** qui vont regrouper les usagers et organiser l'activité forestière au niveau communal

500 animateurs sociaux

Créer un corps d'animation sociale

- En capitalisant sur les expériences réussies, créer un corps de **~500 animateurs sociaux E&F déployés sur le terrain dans les communes forestières** pour instaurer le dialogue avec la population, catalyser la participation aux activités forestières et assurer la médiation avec les Autorités

Espaces mis en défens

Mener la protection participative des reboisements

- **Associer la population** au choix des essences
- **Multiplier par 4** le montant de la compensation en passant de 250 à 1000 dhs/Ha/an
- **Contractualiser la mise en défens** à travers les ODF

Contrats de participation spécifiques

Rendre participatives les forêts productives et patrimoniales

- **Forêt productive** : adapter l'approche participative dans un **modèle de concession à obligations sociales** garantissant des bénéfices supérieurs aux droits d'usage
- **Forêt patrimoniale** : engager une logique territoriale « Parc » et compenser la contrainte de conservation par un fort accompagnement technique des populations (financement du label)

Amodiations de chasse

Promouvoir les amodiations de chasse

- Promouvoir les amodiations de chasse auprès des associations et sociétés suivant le cahier de charges

Déployer un mode de gestion spécifique sur la forêt productive et les Parcs Nationaux pour maximiser l'efficacité en terme de valorisation et de conservation

Programmes prioritaires

Forêt productive

120 000 Ha de forêt productive

Développer le partenariat productif avec les concessions forestières

- **Eucalyptus** : concéder **100.000 Ha** déjà plantés dans les zones favorables dans le cadre du développement d'une filière industrielle biomasse énergie intégrée
- **Pin** : concéder **20.000 Ha** productifs sur la côte Atlantique pour produire à terme 140.000m³, réduire nos importations et assurer une meilleure intégration de la filière

R&D tirée par le privé

Organiser le transfert de compétence du partenariat public privé

- **Capitaliser sur l'expérience concessionnelle** pour **bâtir un savoir-faire propre** en matière d'exploitation forestière participative à travers un transfert technique sur :
 - Gestion des pépinières
 - Sylviculture des essences artificielles
 - Participation des usagers

Parcs Nationaux

investir dans les outils scientifiques

Conserver la biodiversité

- Construire le **système national de suivi de la biodiversité**
- Mettre en place **les plans de sauvegarde nationaux sur les espèces menacées**
- Assurer la **formation continue** aux métiers de la **conservation de la nature**
- Poursuivre la **lutte contre la désertification**

1 Million écotouristes en 2030
10 Parcs Nationaux

Investir pour amorcer la filière écotouristique

- Valoriser le réseau des **10 Parcs Nationaux** et amorcer la **filière écotouristique**
- **Développer l'« offre cœur »** pour chaque Parc + labelliser les activités

Investir dans les outils, les infrastructures et digitaliser le métier pour réussir le défi du pilotage à long terme au plus près du terrain

Programmes prioritaires

1 pépinière publique moderne

Professionaliser le domaine semence-pépinière

- **Consolider la gestion publique sur les semences**, maillon critique de la chaîne forestière qui conditionne le succès des reboisements et la traçabilité génétique du patrimoine
- Sécuriser les besoins en plants forestiers autochtones (régénération) via **la création d'une pépinière publique complètement modernisée**
- **Mobiliser l'investissement privé pour les autres essences** (appels à projets)

Foresterie digitale sur le terrain

Mener la transformation digitale du cœur de métier

- **Digitaliser 100% des Plans d'Aménagement et de Gestion** (élaboration et suivi de l'exécution de l'aménagement)
- **Digitaliser l'observation du couvert forestier** en s'appuyant sur les dernières technologies nationales (Satellite M6)

Capitalisation technique

Moderniser l'approche technique

- **Installer des parcelles témoins** dans les périmètres de reboisement / écosystèmes clés
- **Capitaliser sur les données techniques pour améliorer/ajuster les itinéraires**
- **Clarifier les relations avec les sous-traitants**

investir dans les conditions de travail

Améliorer les conditions de travail

- Doter le personnel des moyens nécessaires à sa forte mobilisation sur le terrain
- **Infrastructures** : renouvellement des **maisons forestières**
- **Equipements** : fourniture systématique de moyens de locomotion aux équipes de terrain (surveillance et animation sociale), et de moyens de communication modernes

Refondre l'institution autour de 2 Agences et clarifier le cadre légal pour mettre en place une gestion dynamique des espaces, ouverte aux partenariats et tournée vers la performance

Programmes prioritaires

2 Agences distinctes

Structurer l'institution en agences

- **Créer l'Agence des Eaux et Forêts** pour gérer le domaine forestier multifonctionnel (y.c. concessions), en tenant compte du rôle régalién de l'Etat
- **En cible, créer l'Agence de la Conservation de la Nature** pour gérer les Parcs Nationaux (puis extension aux autres Aires Protégées)

Nouvelle loi forestière

Adapter le cadre légal

- **Amender le dahir de 1976** (introduction des ODF, conseil communal forestier, instance régionale)
- **Adapter** le cadre des marchés aux réalités du métier (actif biologique)
- **Publier les décrets d'application** de la loi sur les Aires Protégées

3 métiers différenciés

Transformer les RH

- **Distinguer le personnel forestier par métiers** (surveillance, technique et animation) pour améliorer la performance, éviter le conflit d'intérêt et rehausser l'image du forestier
- **Adapter le statut RH** à la nouvelle organisation institutionnelle et aux spécificités des métiers (travail de nuit, interventions, etc...)
- **Accompagner la transition institutionnelle par une conduite du changement**

1 pôle formation-recherche intégré

Créer un pôle Formation et Recherche

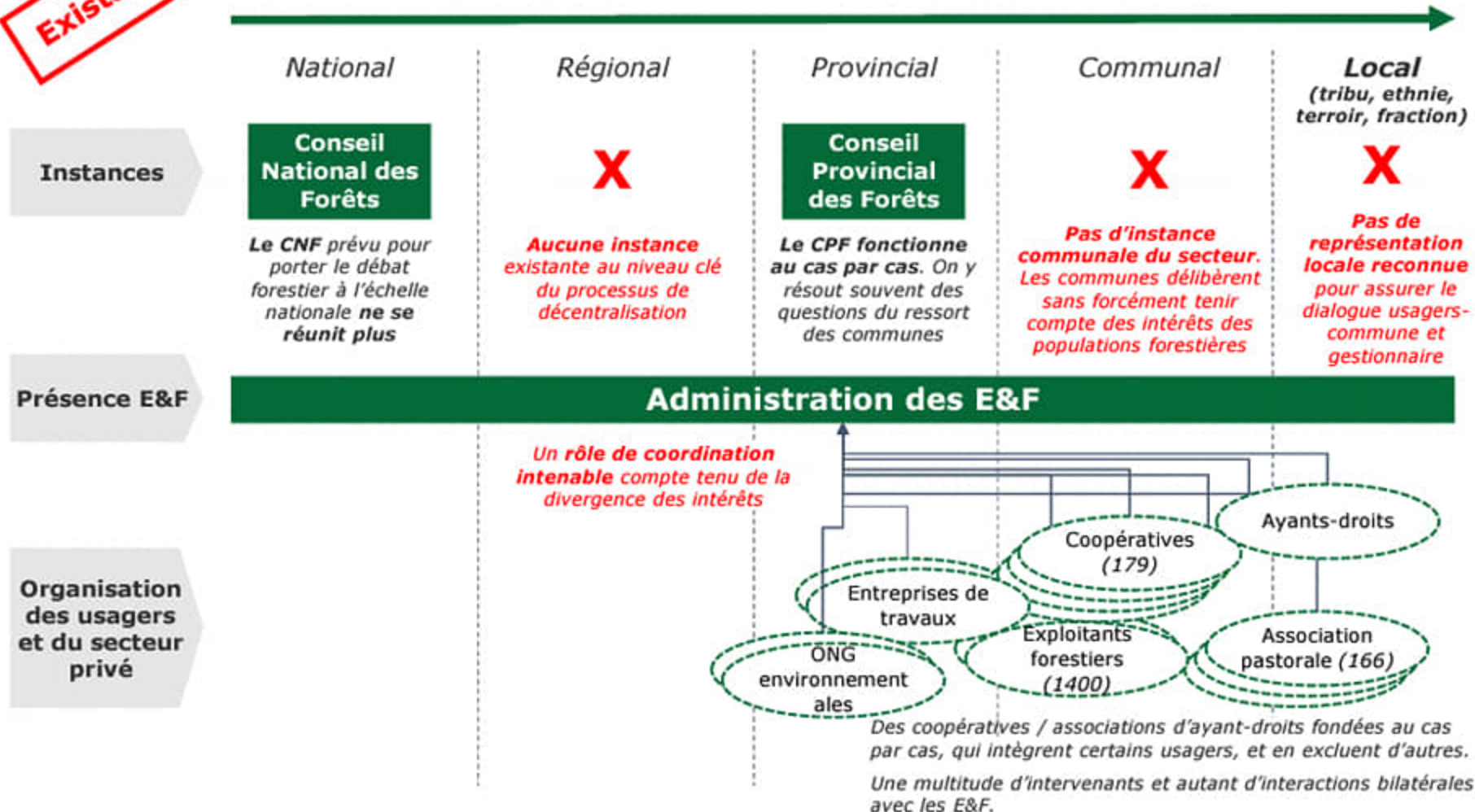
- **Rapprocher l'ENFI/ITREF des E&F et du CRF** pour créer les synergies entre la formation, le métier et la recherche, en proposant une évolution réaliste
- Faire monter en compétence les effectifs sur de nouveaux contenus pédagogiques et de nouveaux outils



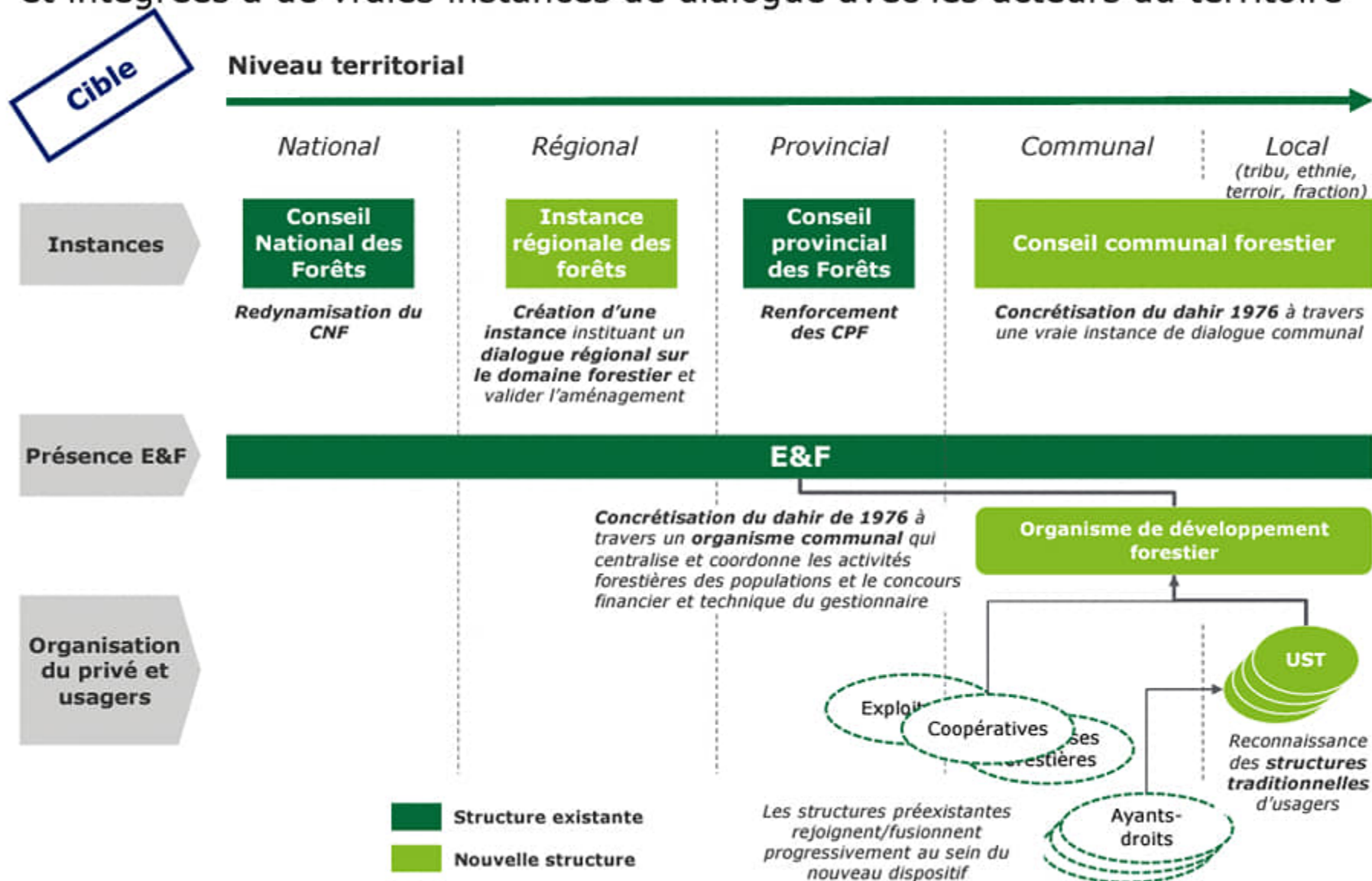
La gouvernance actuelle du secteur n'associe pas les populations d'utilisateurs locaux dans un cadre intégré

Existant

Niveau territorial

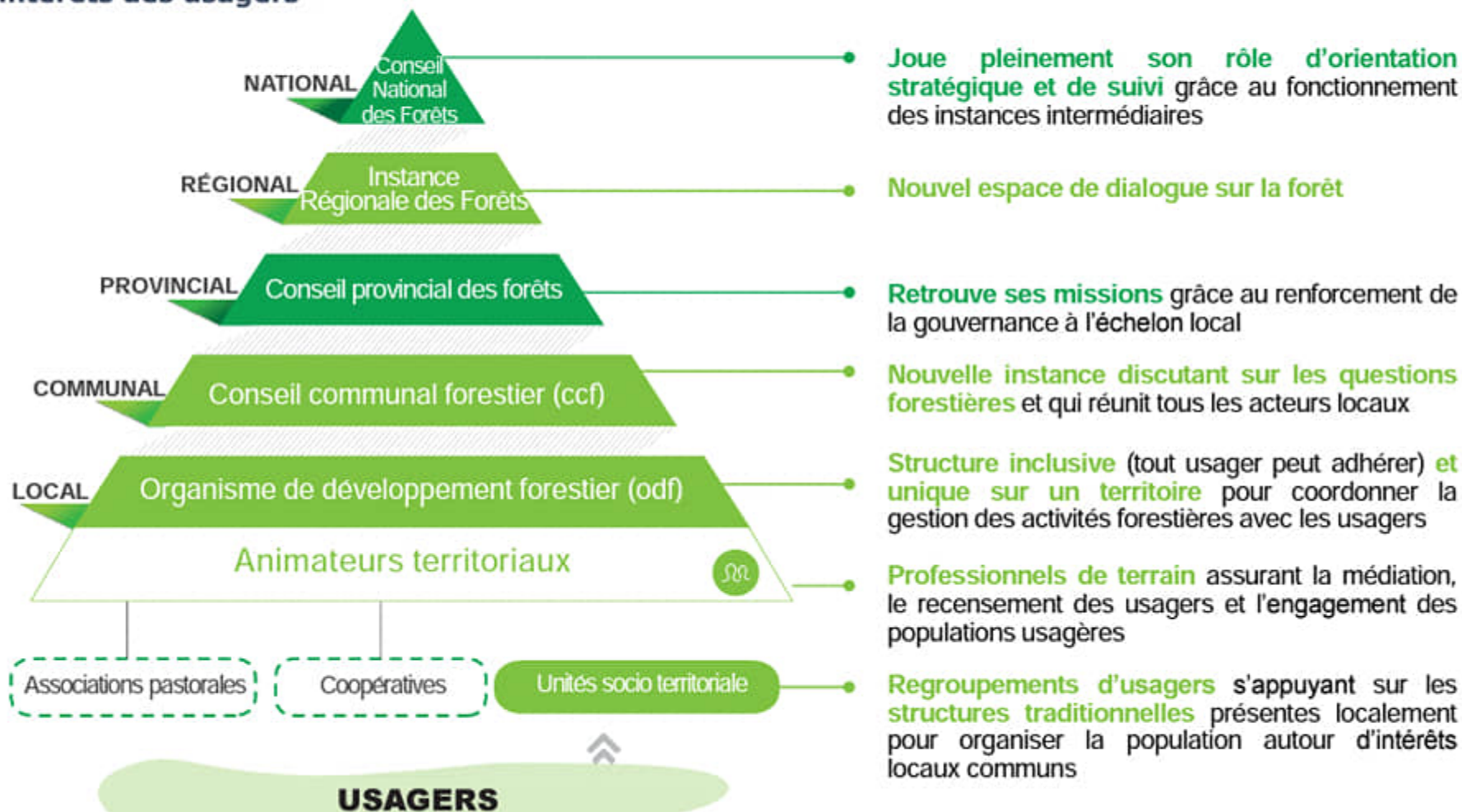


Les structures d'action locales seront bâties autour des intérêts des usagers et intégrées à de vraies instances de dialogue avec les acteurs du territoire

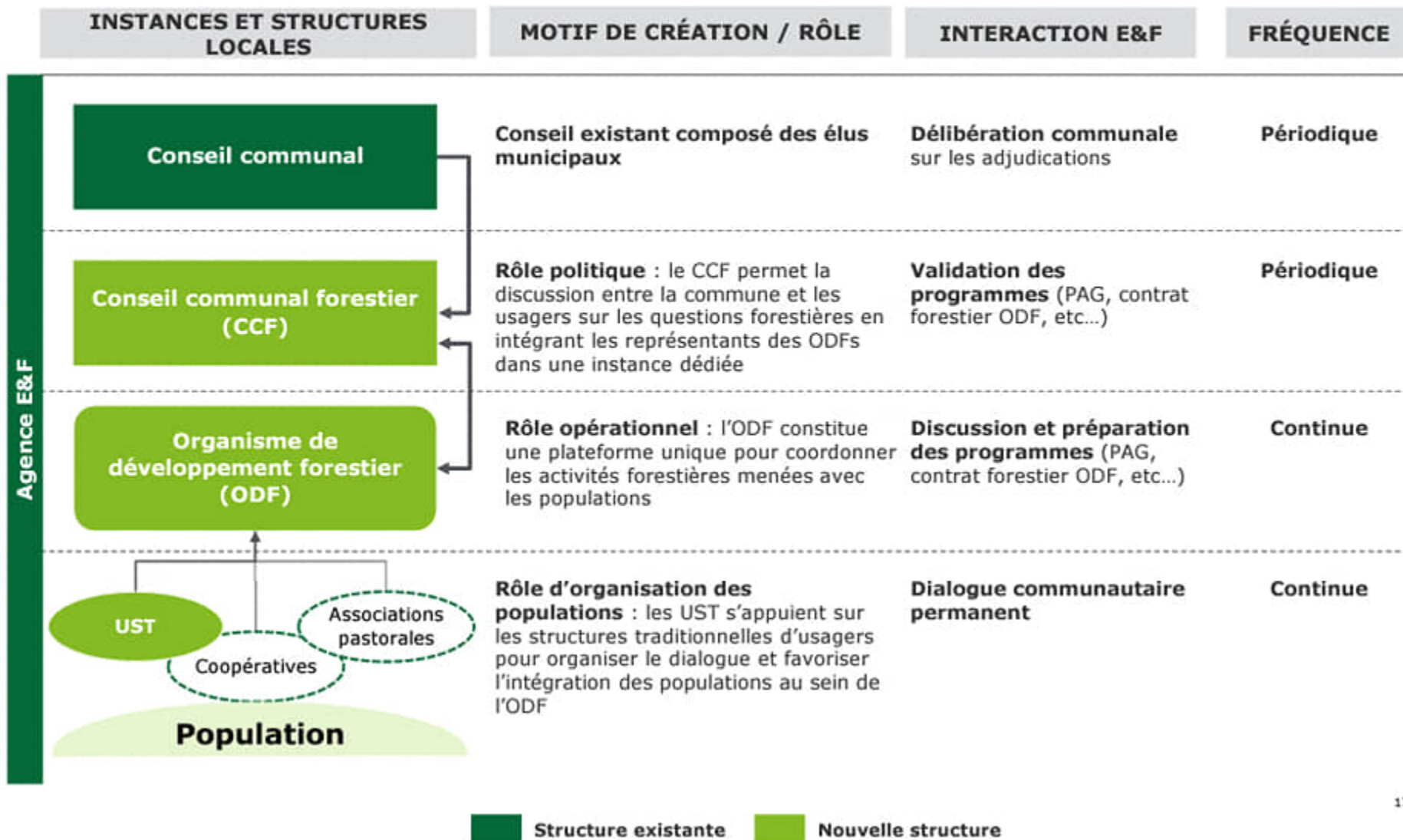


Focus sur la nouvelle gouvernance forestière

Des instances de dialogue avec les acteurs et les structures du territoire bâties autour des intérêts des usagers



Zoom sur les structures et la gouvernance au niveau local



Dynamisation des unités socio-territoriales (UST)

Toutes les expériences réussies montrent l'importance de capitaliser sur les structures traditionnelles quand elles existent. L'UST rassemble les usagers reliés par des intérêts, des valeurs et pratiques communes sur un territoire

1

Problématique & enjeux

Dans nombre de territoires forestiers, les **pratiques sylvopastorales** ont été (et sont encore) fortement codifiées, dans le cadre de dispositifs de gestion raisonnée de ressources limitées.

Les pratiques d'Agdal du Haut et Moyen Atlas pour le fourrage, l'eau ou les baies perdurent dans les tribus et constituent des modes de gestion durable communautaire efficaces, qui capitalisent sur une connaissance étroite du territoire.

Ce tissu et ces pratiques traditionnelles lorsqu'elles existent, sont le **ciment d'une responsabilité collective** vis-à-vis de la ressource sur laquelle il est indispensable de bâtir le nouveau partenariat avec le gestionnaire

2

Réponse à la problématique

- **Identifier et redynamiser** les structures traditionnelles
- **Instaurer le dialogue** en présentant les bénéfices de la nouvelle approche de gestion participative :
 - o Participation aux décisions de gestion forestière
 - o Montant de compensation de la mise en défens X4
 - o Revenus des travaux forestiers coopératifs
 - o Récupération et distribution des produits non-marchands de sylviculture
 - o Soutien aux AGR ligneuses et non-ligneuses dans le cadre de la coopérative communale
- **Accompagner le regroupement non-exclusif** des usagers d'un territoire au sein d'une structure représentative (association UST)

3

Aperçu du programme

Le programme attache une importance cruciale aux structures traditionnelles préexistantes : **il est impératif que l'organisation émane du terroir et pas du gestionnaire.**


Le gestionnaire **facilite, accompagne, et fixe les principes directeurs de l'approche** :

- 1 NON-EXCLUSION
- 2 REPRÉSENTATIVITÉ
- 3 UNICITÉ
- 4 TRANSPARENCE

Objectifs opérationnels

1. **Recenser les unités socio-territoriales existantes** (identifiées pour certaines au niveau des PAG)
2. **Regrouper les usagers par UST et faire émerger les leaders locaux**

Benchmark des modèles de **gouvernance forestière participative** (1/3)

 **L'Inde** a su rétablir la confiance des ses populations en les intégrant dans la gestion et la chaîne de valeur forestières grâce à la Joint Forest Management

Le gouvernement indien a mis en place en 1990 un programme de gestion participative, la Joint Forest Management (JFM), couvrant aujourd'hui 20 millions d'Ha de couvert forestier sur 28 états et impactant plus de 22 millions de personnes. La JFM a instauré des partenariats de cogestion des forêts au niveau de chaque état entre le Département Forestier local et des Comités de Protection

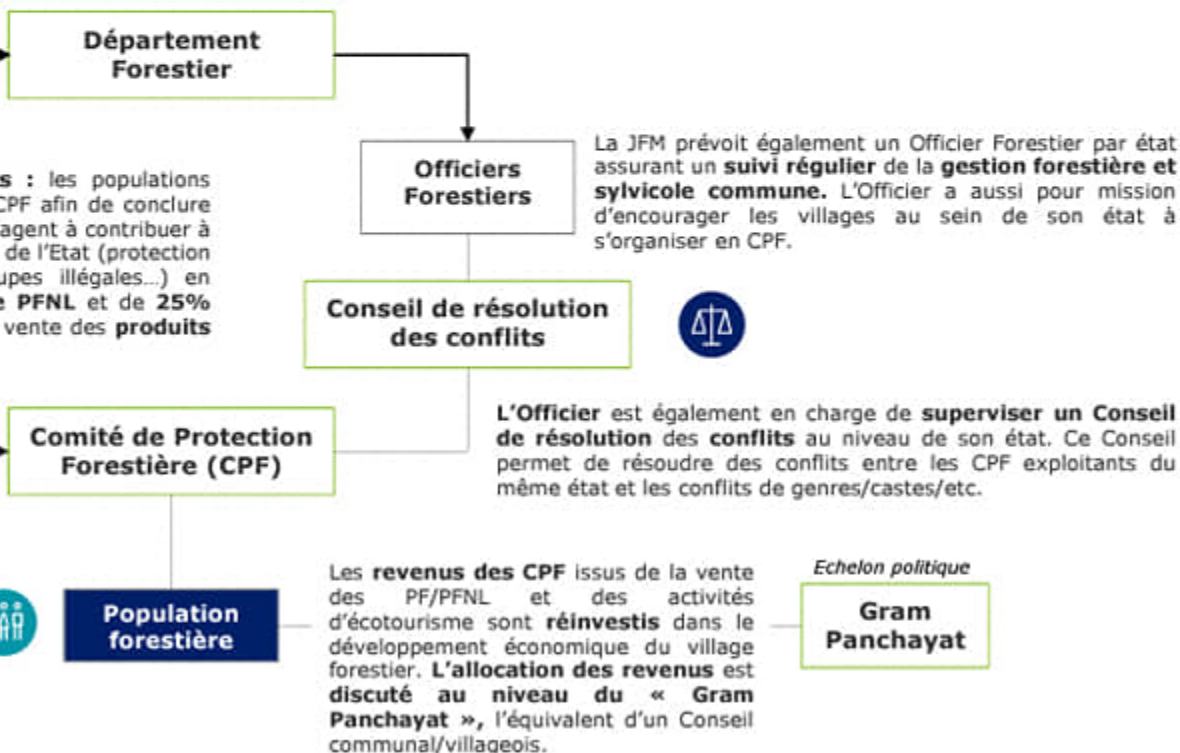


Partenariat de cogestion des forêts : les populations doivent obligatoirement s'organiser en CPF afin de conclure un partenariat avec l'Etat. Les **CPF** s'engagent à contribuer à la sauvegarde des ressources forestières de l'Etat (protection contre les incendies, surpâturage, coupes illégales...) en échange de **l'exploitation gratuite de PFNL** et de **25% des revenus** étatiques provenant de la vente des **produits ligneux**.

Il existe aujourd'hui plus de **106 000 CPF** en Inde, assurant un dialogue organisé et continu entre l'Etat et les populations forestières. Les CPF sont enregistrés comme **associations à bût non-lucratif**, et la participation est **ouverte à tout membre** du village forestier, mais les **femmes et populations tribales** sont prioritaires.



Population forestière



Benchmark des modèles de **gouvernance forestière participative** (2/3)



En Turquie, les coopératives forestières génèrent plus de \$350 millions en revenus annuels et entreprennent 95% des opérations de récolte de PF/PFNL au sein des forêts de l'Etat

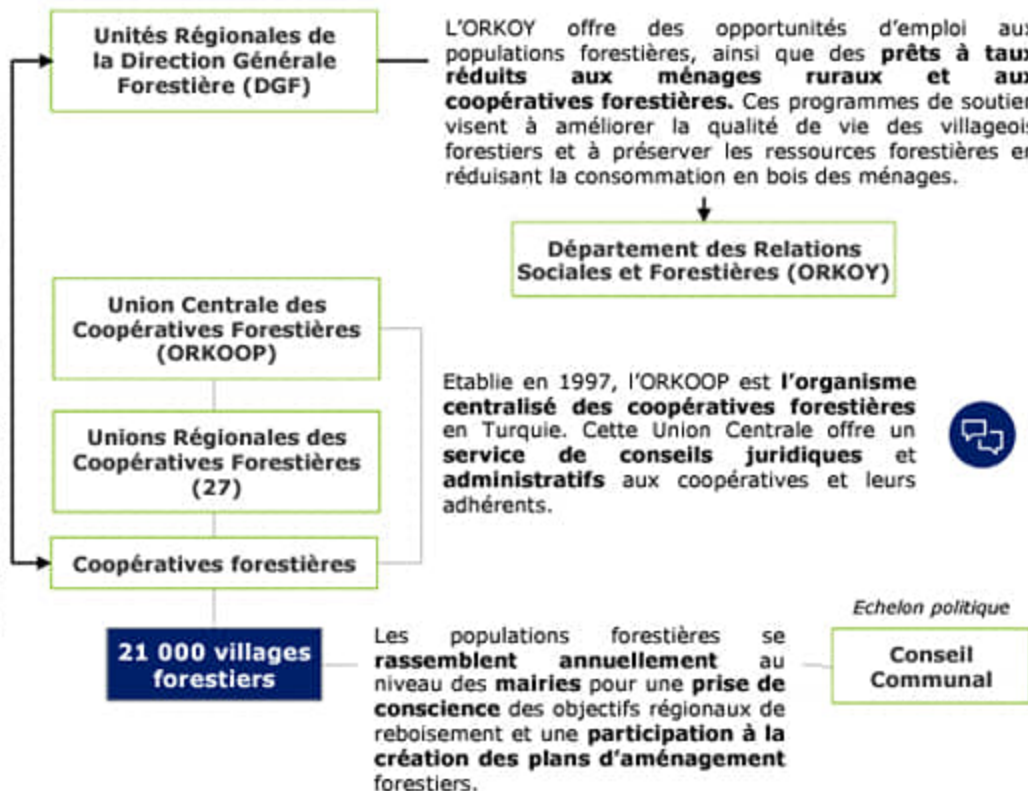
La population forestière turque est la principale source de main d'œuvre de la Direction Générale Forestière, principale fournisseur de bois rond en Turquie. L'inclusion des populations rurales dans les opérations d'exploitation forestière est une prérogative qui s'inscrit dans la loi turque



L'Article 40 du code forestier accorde un **traitement préférentiel** aux populations forestières en leur concédant des **contrats prioritaires** d'exploitation ligneuse. **Les commandes de bois** émanant du gouvernement ne sont pas soumises à des appels d'offres et, d'après le code forestier turc, **sont passées à la coopérative forestière la plus proche**.



Il existe plus de **2 500 coopératives** avec **~290 000 adhérents** enregistrées en Turquie. Bien que cela ne représente que **~4%** de la population forestière, toute personne vivant en forêt a le **droit inaliénable d'adhérer** à une coopérative. Ces coopératives sont enregistrées en tant qu'associations privées. La plupart des coopératives forestières visent la **production et la commercialisation du bois**, mais certaines d'entre elles visent également les PFNL et l'écotourisme. Ces coopératives sont organisées en unions régionales, chapeauté par l'Union Centrale des Coopératives Forestières (ORKOOP).



Benchmark des modèles de **gouvernance forestière participative** (3/3)



Face à une situation écosystémique particulièrement dégradée **l'Ethiopie** a déployé un « participatory forest management » associant population et autorités

L'Ethiopie organise sa gestion forestière autour des groupes communautaires préexistants depuis 1995. Aujourd'hui plus de 40% de la forêt nationale est gérée sur un modèle participatif : la forêt retrouve donc sa croissance et la population forestière y améliore son niveau de vie



L'état Ethiopien donne la direction en terme de gestion des forêts dans le « Sustainable Management Program ». Il y inscrit la gestion participative comme l'un des axes de sa politique.



Chaque coopérative communautaire est orientée vers l'exploitation d'un produit, ces **coopératives se regroupent ensuite en association de gestion des forêts thématique.**



La population forestière doit **obligatoirement s'inscrire dans des coopératives communautaires** pour pouvoir exploiter les produits ligneux ou non-ligneux de la forêt, ceci impose donc un recensement de la population forestière.

L'administration accompagne ce recensement et l'organisation des populations.

Association de gestion des forêts

Coopératives communautaires

Population forestière

La relation et la répartition des responsabilités entre l'agence des forêts et les associations et coopératives sont régies par un **FMA (Forest management agreement)**, délimitant les périmètres de chacun. Le FMA est opérationnalisé par le FMP (Forest Management Plan); c'est un contrat légal et contraignant.



En plus de l'accompagnement revenant à l'état et aux autorités forestières, des **ONG sont très présentes** sur le terrain et fournissent accompagnement légal et technique. Farm - Africa est la plus emblématique des ONG présente sur le terrain.



La stratégie se décline sur 3 types d'espaces :

Forêt participative (9 million Ha)

L'approche participative constitue la **nouvelle toile de fond** pour la gestion forestière.

L'ensemble du domaine forestier sera géré en tenant compte **des intérêts des usagers**.

Les **usagers seront des acteurs de la forêt** en étant intégrés à la prise de décision et aux activités.

DEUX DÉCLINAISONS SUR DES TERRITOIRES SPÉCIFIQUES

Forêt productive (120.000 Ha)

« Développer la dynamique productive grâce au
PPP »

Redynamiser une partie limitée des superficies **déjà plantées en essences artificielles** afin de développer le potentiel productif pour répondre à la demande en bois du Maroc

Parcs Nationaux (720.000 Ha)

« Sauvegarder le patrimoine marocain »

Aménager et valoriser **les 10 parcs nationaux** en vue d'assurer un développement économique et social en plein **respect du patrimoine naturel, culturel et territorial**

Focus sur la forêt productive d'Eucalyptus et de Pins couvrant 120.000 ha

Valoriser le potentiel de la forêt productive grâce à la concession au privé à travers un modèle adapté intégrant l'obligation sociale des opérateurs

Modèle « 3 win » de concession des forêts productives donnant un rôle important aux usagers

Win exploitants privés :



Une partie du territoire forestier de l'Etat sera concédée à **des sociétés d'exploitation privées** dans le cadre de **contrats public-privé d'une durée de 40-50 ans**, avec comme condition clé la valorisation de l'actif bois avant restitution des terrains à l'Etat.

Les industriels privés bénéficieront de **l'intégralité des bénéfices de l'exploitation**, diminués des redevances versées à l'Etat, aux communes forestières et aux usagers

Win secteur public :



L'intégralité des **investissements de l'exploitation sera supportée par le secteur privé**, qui devra restaurer les superficies et valoriser l'actif bois avant restitution des terrains concédés à l'Etat. L'Etat bénéficiera également d'un **transfert de compétences techniques public-privé** qui lui permettra d'améliorer la productivité et le rendement de ses exploitations à long terme. Enfin, les acteurs privés bénéficiant d'une concession de l'Etat seront également sous l'obligation de verser des **redevances à l'Etat et aux communes forestières**, supérieures ou égales aux recettes d'adjudication versées aux communes.

Win population forestière :






Les usagers vivant au sein ou à proximité des territoires concédés au privé seront **mobilisés dans une approche participative** adaptée aux espaces de forêt productive. Ils seront **intégrés de manière systématique dans la chaîne de valeur** de l'exploitation ligneuse dans le cadre d'**activités sylvicoles**, de **droits de ramassage** de bois de feu, et de **pâturage** après la période de mise en défens des terrains concédés.

Focus sur les Parcs Nationaux

Au sein de chaque Parc, une zone cœur maintenue dans un état exceptionnel et l'infrastructure Parc située dans l'aire d'adhésion

Les Parcs Nationaux du Maroc



-  Zone cœur du parc
-  Aire d'adhésion
-  Territoire du parc

Le zone cœur du parc doit être protégée au maximum pour une atteinte des objectifs de conservation, les aires d'adhésion et les communes sont un lieu pertinent d'installation des infrastructures :



Les infrastructures du parc seront positionnées à l'entrée de la zone cœur du parc **dans l'aire d'adhésion**.



L'offre d'écotourisme sera essentiellement localisée dans la zone cœur du parc



Les initiatives privées complétant l'offre publique sur des sujets tels que l'hébergement et la restauration sont installées dans les **aires d'adhésion** et les **communes forestière**

L'investissement dans des Parcs Nationaux est un passage obligé si nous voulons capter le potentiel écotouristique (**1M touristes** à horizon 2030)

Un investissement « cœur » pour amorcer la dynamique

Cœur de l'offre = développée par le gestionnaire

Développement inclusif = usagers



Une infrastructure

Vitrine du Parc et point de départ des activités nature, la création/animation d'une infrastructure d'accueil comportant les fonctionnalités suivantes est un prérequis :

- **Espace accueil/information** à l'entrée
- **Local administratif** / direction du parc
- **Maisons des gardes**
- **Ecomusée** sur chacun des parcs
- **Offre d'hébergement / écolodges**
- **Site de camping**
- **Infrastructures d'activités** (circuits et produits écotouristiques, escalade)
- **Boutiques** commerciales/souvenirs



Une offre

Le montage et la commercialisation d'une **offre Parc** dédiée est un processus continu

Éléments communs à tous parcs :

- Parcours naturels guidés
- Visite ouverte et payante
- Randonnées diverses

Offre Parc « dédiée » :

- Offre spécifique selon les points d'intérêt naturels (Toubkal - Montagne, Lacs, Cascades, rivière, bird watching etc...)
- Parcours équestres
- Dégustations de produits naturels
- Parcours floraux et arboricoles



Diffusion aux populations

Le Parc National est un pôle d'attractivité qui dynamise le territoire **en générant des initiatives privées** pour répondre à la demande :

- Hébergement (hôtels, maisons d'hôtes, auberges...)
- Restauration
- Artisanat durable
- Produits du terroirs a faire goûter aux touristes

La création, le développement et la gestion des Parcs Nationaux sont **encadrés par des normes strictes (IUCN, TIES)** qui définissent des modes de réalisation respectueux de la conservation des territoires et permettent une **reconnaissance à l'échelle internationale**



L'offre pour le premier parc opérationnel bénéficiera **d'une assistance technique et d'intervenants externes pour la création d'un catalogue complet incluant des sports de nature.**

Focus sur les pépinières : combiner « souveraineté verte » et secteur privé

Le modèle pépinière marocain doit ainsi s'appuyer sur un site public moderne « pilote » et encourager le secteur privé productif

L'implication de l'Etat se limite aux prérogatives souveraines en laissant une place importante au secteur privé pour les marchés de plants forestiers

Souveraineté verte**1 Pépinière
modernisée « pilote »**

- Création d'une **pépinière modèle aux standards internationaux**
- Co-financement de l'investissement par le privé dans le cadre d'un PPP
- Modernisation et rationalisation de l'existant

Secteur privé**Modernisation des marchés
de plants à l'entreprise**

- Accroissement de l'intérêt du secteur privé et **généralisation des pépinières privées**
- Création de **contrats-cadres de longue durée**
- Transfert de compétences public-privé

Solution

La création de la marque « Parcs Nationaux » est un chantier clé pour décliner les standards de qualité, labelliser les activités et communiquer sur l'offre nature



Objectifs d'une marque PN

1 Attirer les touristes

La marque est le premier facteur d'attractivité pour le choix de la destination des écotouristes *

2 Promouvoir des valeurs

Elle dynamise la zone d'implantation et l'action commerciale en véhiculant des valeurs de territorialité, d'écologie, et de solidarité

3 Valoriser son terroir

Elle favorise le développement des produits locaux (miel, PAM, viande etc...) , les services associés et les activités découvertes ou pédagogiques

4 Inciter les filières d'excellence

Elle incite à la création de filières territoriales d'excellence qui s'inscrivent dans un cahier des charges rigoureux et strict



Principes de fonctionnement

La marque est attribuée à des **produits ou des services issus d'activités exercées dans les parcs nationaux**

Les produits et services labellisés par la marque s'inscrivent dans un **processus écologique préservant la biodiversité**

Elle fait **converger et homogénéise** les pratiques et les standards de qualité

Elle est attribuée prioritairement aux **initiatives émanant des populations locales**

Comment la déployer ?



3 étapes clefs :

A Créer une vision politique forte de développement durable, par :

- L'intégration des élus locaux dans la réflexion
- L'intégration des populations dans la création de l'offre
- L'intégration de l'éco-tourisme et de la durabilité dans tous les projets du périmètre défini (notamment cahier des charges)

B Impliquer l'environnement professionnel pour créer une cohérence d'ensemble, par :

- La création d'avantages concrets pour les privés labellisés (référencement, package offre etc...)
- Soutien financier à la transformation durable des commerces existants (changements de produits, méthodes écologiques, etc...)

C Sensibiliser le consommateur

- Communiquer sur la durabilité du voyage dans la zone
- Faire comprendre au client la dimension collective de l'écologie

*4 facteurs : La certification/marque des parcs, de bons aménagements, l'accessibilité et les prestations de services.

Zoom Semences : renforcer la gestion publique

Le gestionnaire doit garder la main pour professionnaliser et sécuriser une mission qui ne présente pas de potentiel marchand compte tenu des spécificités

	Besoins	Statu Quo	Public professionnalisé	Externalisation au privé
Identification vergers	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection et entretien de la collection de vergers permettant la culture des semences pour toutes les essences marocaines, en lien avec les besoins de reboisement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'entretien ni de sécurisation des vergers à graines 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du gardiennage et de la protection des zones vergers - Renforcement de la traçabilité des semences par affichage particulier - Contrôle total sur le patrimoine génétique et sur la provenance des semences ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> - Renchérissement des coûts par un gardiennage externalisé sans assurance de résultats - Souveraineté génétique externalisée et partagée
Récolte	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des meilleures techniques et outils de récolte pour une qualité/durabilité de semence optimale 	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte insuffisamment professionnalisée - Faible contrôle de la récolte et de la provenance des semences 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation par les organismes de développement forestier facilitant la supervision - Montée en compétence et mise à disposition d'outils appropriés ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'une main d'œuvre peu qualifiée et temporaire sans outils spécifiques par compétition orientée prix
Stockage & Laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Salles de stockage réfrigérées et aux normes permettant l'entreposage dans des bonnes conditions - Utilisation d'un laboratoire d'analyse pour les tests de germination 	<ul style="list-style-type: none"> - Obsolescence des équipements et installations de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des équipements (salles de stockage) - Modernisation du laboratoire ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de contrats nécessitant de lourds investissements pour le privé et peu attractifs - Perte de contrôle d'un maillon de contrôle essentiel à la germination. - Dilution des responsabilités
Traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité totale sur les semences utilisées depuis la zone et l'essence de récolte jusqu'à la distribution aux pépinières - Identification précise des responsabilités en cas d'échec 	<ul style="list-style-type: none"> - Dilution de la responsabilité entre les entreprises faisant la récolte - Manque d'assurance sur la provenance ou les essences des semences récoltées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils affichage pour qualifier les semences obtenues - Recueil et propriété de la donnée ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle limité sur la traçabilité des produits - Possession partagée de la donnée

Scoring

Adéquation du scénario avec le besoin



Benchmark



Option privilégiée

Zoom Pépinières : combiner « souveraineté verte » et secteur privé

De nombreux pays font le choix d'un modèle hybride pour préserver la souveraineté verte et accompagner le développement du secteur privé



USA

Le Forest service Agency est une agence intégrée à la gestion nationale des forêts et entretenant **6 pépinières publiques** réparties sur le territoire nationale.

Elles ont pour objectif la **conservation d'un stock minimal de plantes** et **l'approvisionnement de plantes autochtones** ou rares sur les terres fédérales.



Géorgie

La **Pépinière Forestière Nationale** de la Géorgie est une **agence semi-indépendante** sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Elle a été **relancée en 2013**, suite à la réorganisation institutionnelle du Ministère et la fondation de l'Agence Nationale Forestière.

Elle a pour mission **l'approvisionnement des espèces autochtones** pour l'implémentation des stratégies nationales de reforestation et des actions REDD+.



Arménie

L'Arménie dispose **d'une pépinière moderne et publique de 15HA. Moderne grâce à l'accompagnement** de la République Tchèque, de la Slovaquie et de l'Autriche elle va permettre **d'enclencher une dynamique nationale forestière** de qualité sous impulsion de l'état.

Cette pépinière sera utilisée comme **pilote** pour le développement d'une connaissance propre et l'accroissement du privé.



Suisse

En plus d'un système privé dynamique la Suisse dispose de **pépinières forestières cantonales gérées par l'Entreprise publique des Forêts domaniales et la Division des dangers naturels.**

Elles ont essentiellement une mission de **production des espèces d'arbres et d'arbustes sélectionnées** issues de peuplements semenciers autochtones.

Informatisation intégrée du cœur de métier

La stratégie nationale de la forêt est un moment décisif pour enfin outiller le secteur et lui permettre de remplir sa mission

Aperçu de la solution

2008-2018 : Transactions foncières

Enjeux

Sécuriser le territoire et s'assurer de la bonne gestion des enjeux légaux

Principes directeurs

Répondre à des besoins prioritaires « régaliens » en outillant le support juridique

A date, le département s'est attaché à la mise en place d'une infrastructure technique homogène en se rapprochant des meilleurs technologies connues ainsi qu'à la mise en place de nouvelles applications principalement concentrées sur les fonctions centralisées (contentieux, transactions foncières, suivi-évaluation budgets, RH, ...) en remplacement d'anciennes applications ou l'usage d'Excel

Foresterie digitale

Capter, stocker et analyser la donnée pour maîtriser la gestion forestière dans un contexte plus participatif et plus exposé

Informatiser le cœur de métier pour garantir la performance / traçabilité des actions

Le département devra se diriger vers un SI totalement connecté et intégré entre les différentes couches applicatives notamment via la création d'un référentiel commun. Ce SI qui sera utilisable sur le terrain pour la remontée d'informations s'appuiera sur le cloud.

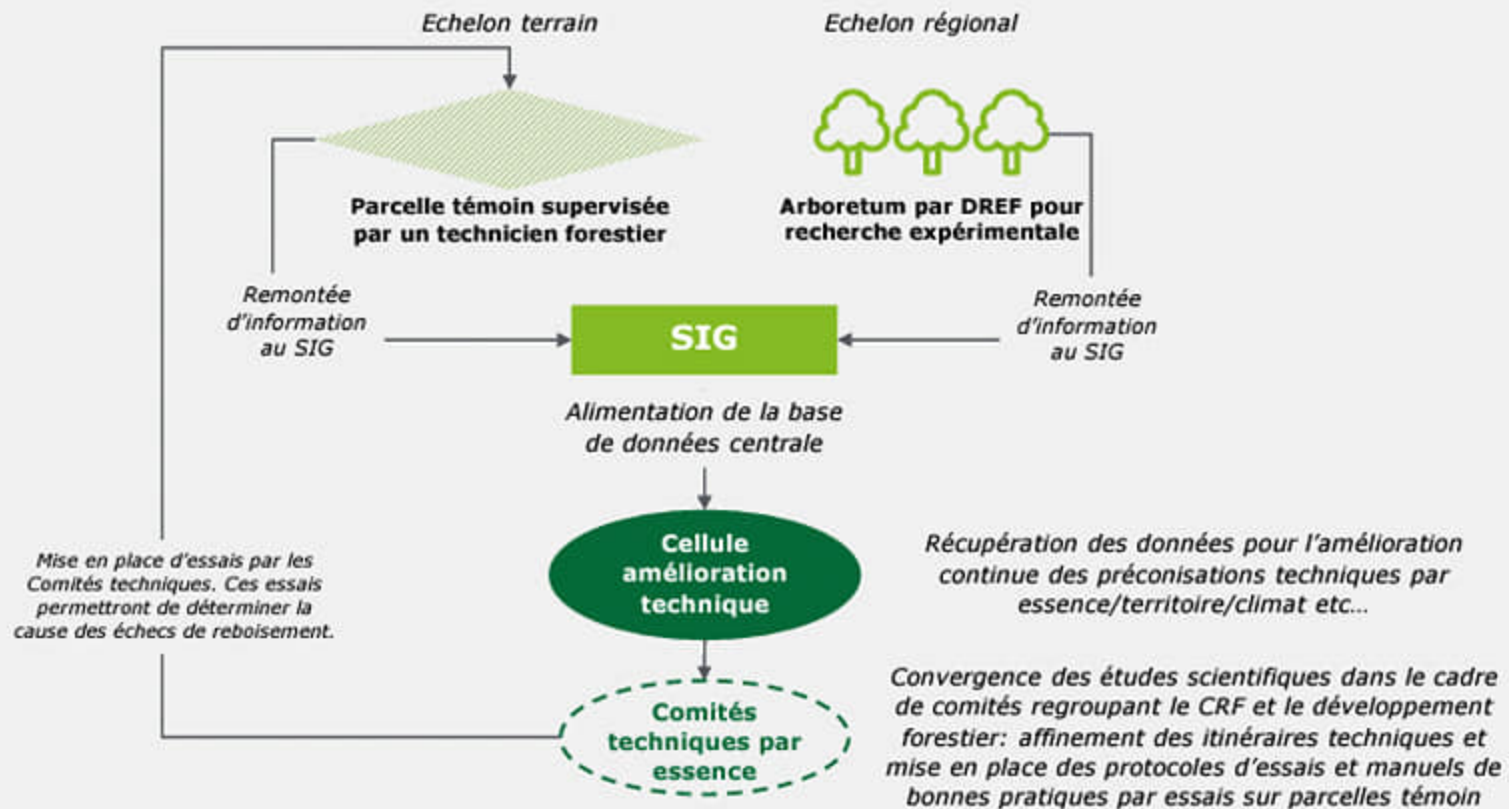
Ce renforcement du SI devra se faire sous la tutelle d'une entité spécialisée.

Amélioration des méthodes de travail en lien avec l'informatisation

Une cellule d'amélioration technique continue intégrée à la structure du développement forestier, organisée par essence et tournée vers le terrain

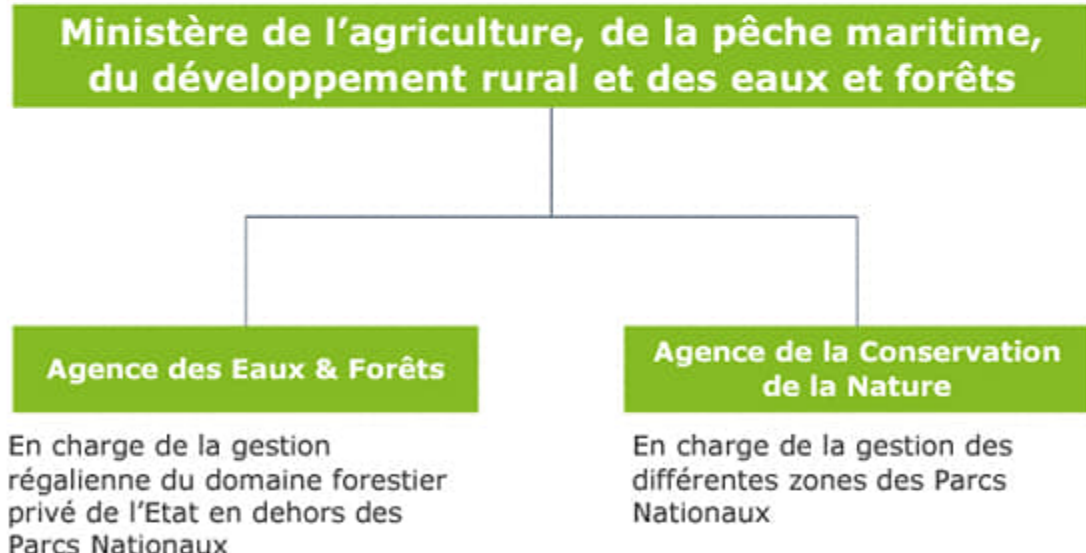
Parcelle témoin et amélioration technique

Fonctionnement et gouvernance de l'amélioration technique :



Focus sur la réorganisation institutionnelle – le rôle de l'Etat au cœur de la stratégie
La structure préconisée s'organise ainsi autour de 2 établissements publics autonomes distinguant le domaine forestier des Parcs Nationaux

2 Agences nationales distinctes placées sous la tutelle du MAPMDREF et chargées de mettre en œuvre la politique nationale de gestion participative et durable des ressources forestières, de protection de la biodiversité, et de valorisation de ces ressources par et pour les populations forestières



Repenser l'institution autour de 2 agences

L'évaluation du niveau d'adéquation des options aux enjeux fait ressortir l'option n°2 « Etablissement Public » comme étant la meilleure

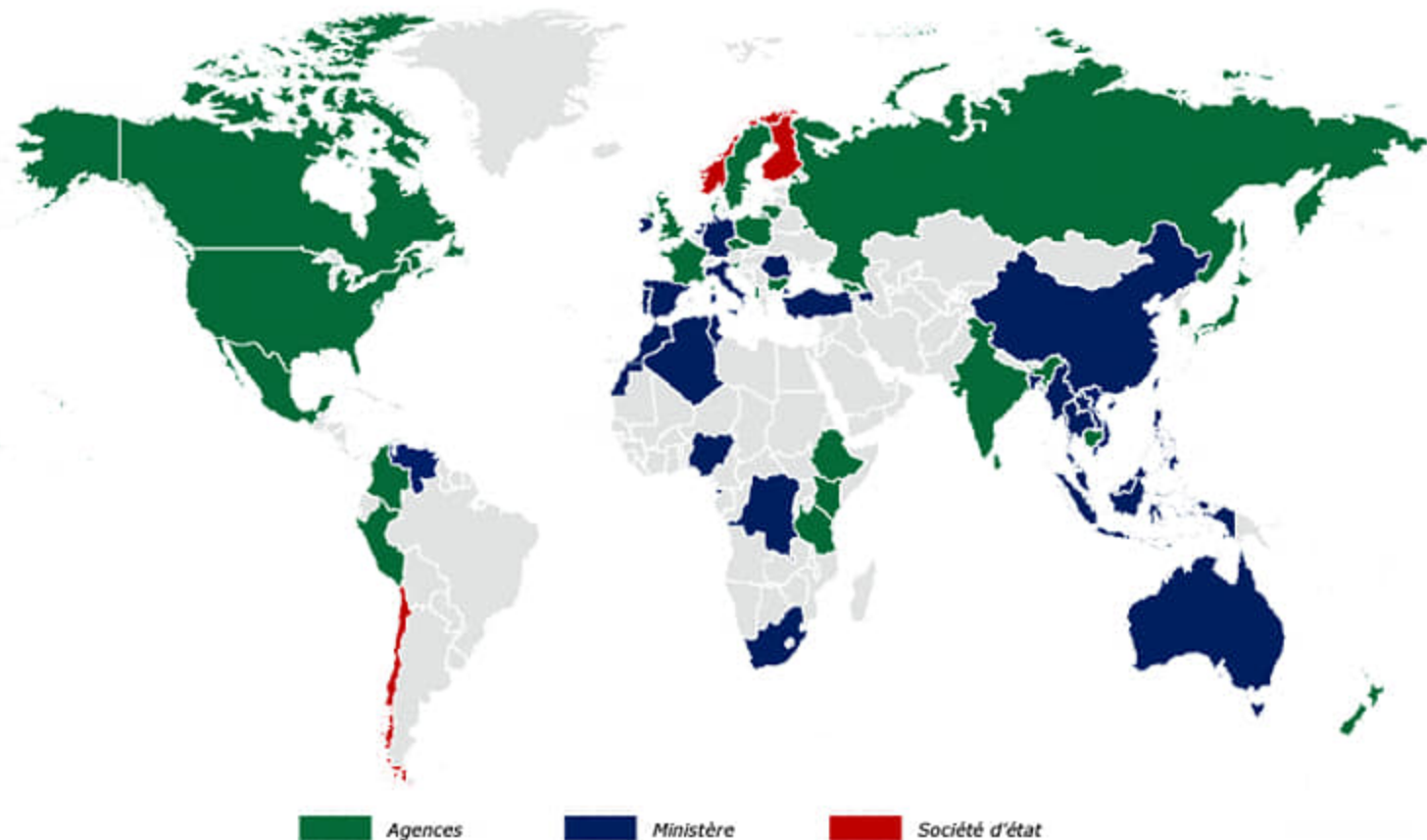
Analyse du niveau de réponse aux enjeux clés

	Statu Quo	Etablissement Public	Société d'état
1 Enjeu de différenciation		Double agence	
2 Enjeu environnemental			
3 Enjeu social			
4 Enjeu commercial et partenariats			
5 Enjeu de réactivité sur le terrain			
6 Enjeu de gouvernance territoriale			
7 Enjeu de continuité			

Best option

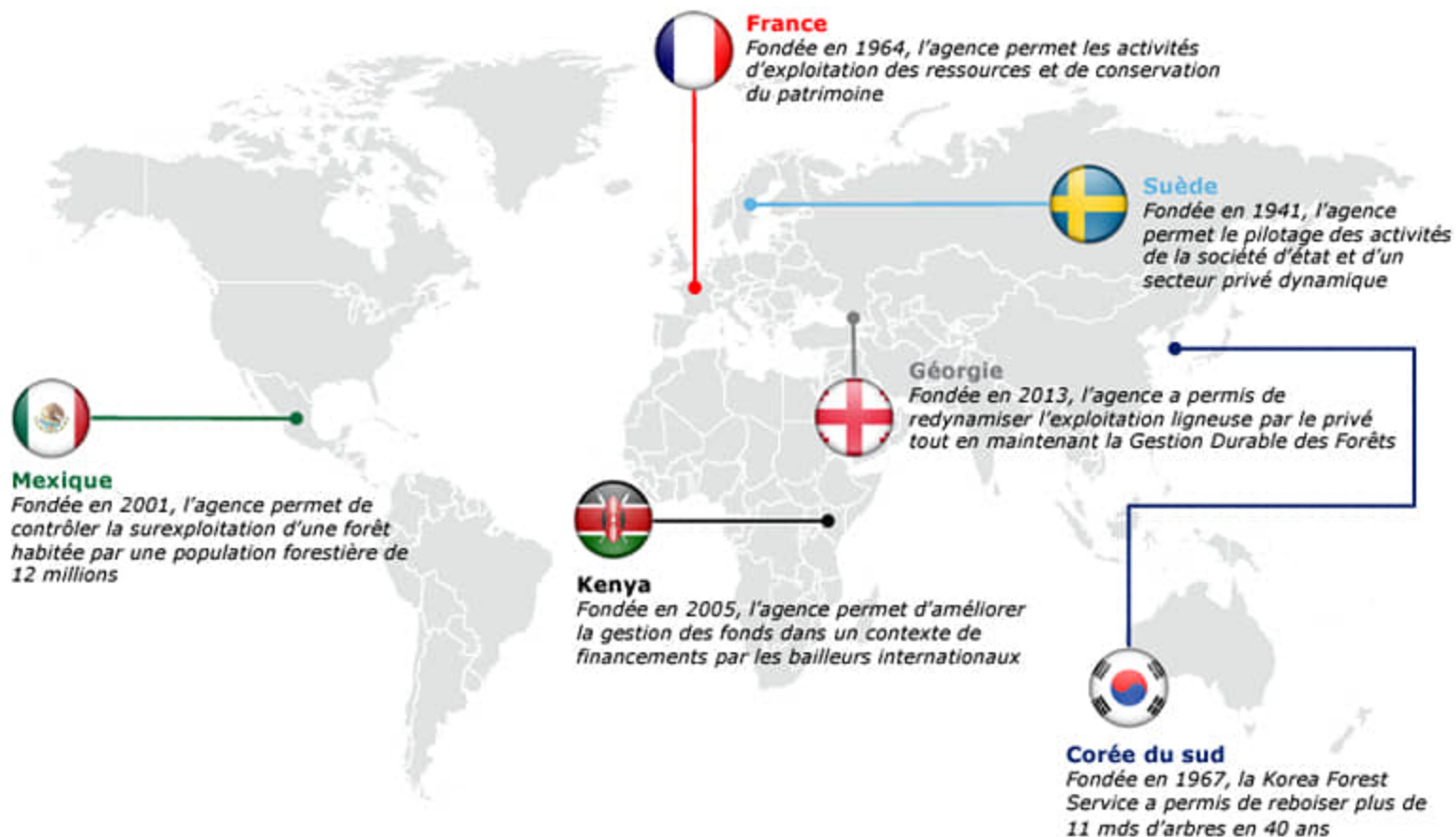
Repenser l'institution autour de 2 agences

Sur 54 pays forestiers dont il nous a été donné d'étudier le modèle de gouvernance, **>50%** d'entre eux se sont déjà **transformés en agence...**



Repenser l'institution autour de 2 agences

... et l'ont fait pour des **raisons très variées** qui ont en commun le **besoin d'efficacité** (autonomie, réactivité, proximité terrain) et la **bonne gouvernance** (aussi bien vis-à-vis des partenaires que des populations)



Et accompagner la transition par une communication nationale ambitieuse

Une communication d'envergure nationale pour sensibiliser le citoyen aux enjeux environnementaux et forestiers

Tout habitant du Royaume



Objectifs

Créer une conscience environnementale dans l'esprit de la population et positionner l'écologie forestière comme priorité nationale.



Messages

« La forêt est l'avenir du Maroc, protégez-la »

« Soyez un citoyen responsable, pensez à la nature »



Canal

Télévision, radio, panneaux publicitaire, presse, réseaux sociaux

Les usagers



Objectifs

Convaincre les usagers des avantages que leur procurera la nouvelle stratégie et générer leur adhésion. Assurer du maintien des droits existants.



Messages

« La forêt se transforme pour vous »

« Vous avez besoin de la forêt, elle a besoin de vous »



Canal

Radio, panneaux publicitaire, Livret à distribuer, camion avec des messages, presse, réseaux sociaux

Les élus locaux



Objectifs

Remporter l'adhésion et le soutien des élus locaux pour qu'ils puissent convaincre leur population et voter en faveur des plans de transformation de la forêt



Messages

« La forêt génère de la valeur sur votre territoire, chérissons-la »

« La forêt et sa population ont besoin de vous »



Canal

Livret à destination des élus, conférence dans les assemblées locales, e-modules d'informations

Et accompagner la transition par une communication nationale ambitieuse
Cette communication nationale s'appuie sur 4 principes structurants pour créer un impact maximal

1

L'accessibilité

- La transformation de la forêt, bien qu'étant un sujet complexe doit s'adresser à toute la population notamment la plus fragile.
- La communication devra donc s'adapter à l'interlocuteur et tenter de vulgariser les concepts de forêts participatives, productives et patrimoniales

3

L'intérêt

- Afin de s'assurer de l'adhésion des parties prenantes et du succès de la stratégie de transformations il convient d'axer notre approche selon un principe clef: L'intérêt.
- La campagne de communication nationale s'attachera à démontrer l'intérêt particulier pour chacun des interlocuteurs de la stratégie (usagers, ayants droits, élus, etc..)

2

La modularité

- Campagne de communication multi dimensionnelle, la modularité est un principe clefs de succès.
- Articulée autour d'une matrice triple elle s'attachera à être au plus proche des enjeux locaux et du moment.
- Les trois dimensions matricielles : La séquence, l'interlocuteur, le message

4

La proximité

- Plus qu'une approche institutionnelle la stratégie devra s'attacher à créer une relation de proximité avec les cibles.
- Dans la lignée de l'approche participative et animation, les élus comme les ayants droits disposeront d'interlocuteurs de terrain créant une relation de confiance et ainsi expliquer les changement à venir.



Transformer les ressources humaines

La création de nouveaux métiers et la modernisation des métiers existants est une nécessité pour la réussite de la stratégie

Enjeux & objectifs

De l'existant à la modernisation du métier de forestier, une transformation à effectuer...

Polyvalence

Le département des Eaux & Forêts dispose aujourd'hui de métiers de planification et de gestion en central.

Et d'un seul métier sur le terrain : Le forestier polyvalent.

X Multi-tâche **X** Sous-staffé **X** Image dégradée

NOUVEAU
STATUT

Modernisation

Modernisation des anciens métiers :

- La digitalisation aura un impact sur tous les métiers et devra être intégrée dans l'existant
- Adresser les 3 pôles d'évolutions majeurs : Méthodologique, Technologiques, et pédagogiques

Créer des nouveaux métiers pour répondre aux besoins des E&F:

- Créer des nouveaux métiers sur le terrain : *animateurs territoriaux*, *Ecogardes*,...
- Renforcer les fonctions en central : *Communication*, *Partenariats*, *Financements*, etc...

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE CULTURE

Transformer les ressources humaines

La distinction des corps de métier permettra aux E&F de mieux gérer les problématiques socio-économiques, sylvicoles et de surveillance

Zoom Distinction des métiers

Trois métiers terrain cœurs qui sont distingués dans le cadre de la stratégie :



La distinction des corps de métier permet de répondre à trois faiblesses constatées :

- Chevauchement des rôles du forestier** : dans la cible, chaque métier se focalisera sur un champ principal d'intervention afin d'éviter des chevauchements qui nuisent à l'efficacité et à la transparence
- Compétences peu spécifiques** : dans la cible, le personnel de chaque métier terrain pourra monter en compétences sur des domaines d'intervention privilégiés et répondre à des problématiques terrain sensibles et spécifiques
- Manque de confiance des populations** : la distinction des métiers terrain permettra de renouer des liens de confiance entre l'Etat et les populations usagères

Éléments clés de réussite de la distinction des métiers terrain :



Des fiches de poste détaillées établissant le rôle de chaque corps de métier



Une formation adaptée aux besoins terrain intégrant les problématiques spécifiques que devra faire face chaque corps



Une campagne de recrutement sur les nouveaux corps de métier pour redonner un nouveau souffle aux E&F



Une campagne de sensibilisation des usagers à la nouvelle approche de gestion participative employée par les E&F

Repenser l'institution autour de 2 agences

De ce qui précède il ressort 7 caractéristiques clés pour la future structure institutionnelle en charge de la gestion du domaine forestier

- 1** **Une gestion distincte des parcs nationaux et de la forêt productive** qui appelle la création de structures spécifiques
- 2** **Une mission de restauration des écosystèmes** et de **protection de la valeur environnementale**
- 3** **Un rôle social clé** à travers la mise en place d'une économie solidaire ayant pour objectif de générer et mieux redistribuer les richesses
- 4** **Une forte autonomie décisionnelle et financière** permettant la contractualisation, la commercialisation et la sous-traitance, ainsi que la responsabilisation des acteurs
- 5** **Une proximité au terrain couplée à une forte réactivité** pour absorber les changements et les évolutions des conditions biologiques
- 6** **L'administration des espaces forestiers s'inscrivant dans la régionalisation avancée**
- 7** **Une gestion s'inscrivant obligatoirement dans le long terme (arbre = 40 ans) indépendante des aléas politiques**

Adapter le cadre légal

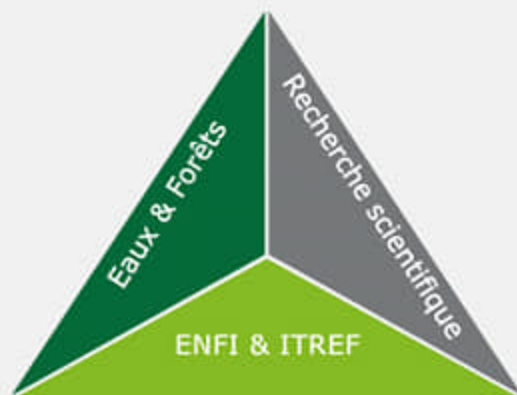
Dès le début de la stratégie, la nouvelle architecture institutionnelle du secteur doit s'accompagner d'une refonte ciblée du cadre légal

CRÉATION DE NOUVEAUX TEXTES	DÉCRETS D'APPLICATION	AMENDEMENTS DE TEXTES EXISTANTS
<p>Elaboration de la loi portant création des nouvelles structures institutionnelles et définissant leurs attributions, en remplacement du décret du 1^{er} février 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agences des Eaux & Forêts - Agence Marocaine de la Conservation de la Nature 	<p>Promulgation des décrets d'application de la loi 22-07 sur les Aires Protégées, rédigés en cohérence avec les attributions prévues pour l'AMCN</p>	<p>Une nouvelle loi forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant-droit : évolution vers une définition inclusive d'usager reconnu de la zone intégrant les structures traditionnelles - Droits : élargir la notion aux travaux forestiers - Vente de bois : introduire les contrats de fournitures (industrie), la vente sur dépôt (population locale) et l'exception au régime forestier pour les concessions - Création et définition des missions des organismes de développement forestier (ODF) inclusif - Création et définition des missions du conseil communal forestier - Création d'une instance régionale des forêts <p>Adaptation du cadre des marchés de travaux (CCAGT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre actuel est repris de celui des marchés de construction et doit-être complètement revu pour être en ligne avec les réalités biologiques

Créer un pôle intégré Formation & Recherche aux Eaux et forêts

L'enjeu de ce pôle est d'instaurer des synergies sectorielles évidentes entre la recherche, le terrain, et le contenu des enseignements

Description de la solution



Systematisation des échanges :

- 1 Les étudiants sont mis en situation sur le terrain aux côtés des E&F
Le personnel des E&F est invité en tant qu'intervenants sur certains modules

Création du conseil de formation des métiers de la forêt :

- 2 Création d'un conseil en charge de la création et de l'évolution des modules de formation regroupant les représentants du corps professoral de l'ENFI et de l'ITREF, les représentants scientifiques et techniques de l'Agence E&F et Parcs

Amélioration technique continue et boucle d'échange:

- 3 Communication permanente entre les comités par essence, le conseil scientifique et le conseil de formation des métiers de la forêt.

Quelles avantages ?

Une recherche et une activité de terrain rapprochée

Des formations en adéquation aux réalités

Une plus grande valorisation du personnel E&F

Des étudiants formés sur le terrain



De plus l'agence nouvellement créée en charge des parcs nationaux disposera d'un institut de formation aux métiers de la nature. Cet institut sera chargé de former en continu le personnel de l'AMCN

MERCI

Stratégie
"FORÊTS DU MAROC"

استراتيجية

"غابات المغرب"
2020-2030